



PARADIS FISCAUX

## Pandora Papers

## Le bottin mondain de l'offshore

SEAN MCGOEY (ICIJ)  
ADAPTÉ PAR JO. MA.

Shakira en est. Ringo Starr aussi. Ainsi que Claudia Schiffer, Julio Iglesias et la légende indienne du cricket Sachin Tendulkar. On ne parle pas ici des podiums, des galas de charité ou des couvertures de tabloïds mais de la finance offshore : ces vedettes ont mis en place des sociétés écrans dans des pays souvent exotiques mais toujours caractérisés par leur taux d'imposition très bas, sinon nul, et la confidentialité qu'ils garantissent à leurs clients. Leurs noms figurent aussi, tout comme ceux d'autres célébrités, de politiciens, de milliardaires dans ces millions de documents confidentiels qu'a obtenus le consortium de journalistes d'investigation ICIJ pour ensuite les partager avec 150 médias du monde entier. En transférant, au moins virtuellement, leurs actifs vers des juridictions offshore, ces personnalités de haut rang se délestent d'une partie de leur charge fiscale au détriment de ceux qui payent leurs impôts là où ils vivent et travaillent.

Ringo Starr, probablement un des meilleurs batteurs de l'histoire du rock, est aussi un des mieux nantis puisque le *Times* évalue sa fortune à près de 330 millions d'euros. Et l'un des plus rétifs à l'impôt : les Pandora Papers révèlent qu'il a créé deux sociétés aux Bahamas pour investir dans l'immobilier – dont une résidence privée à Los Angeles – ainsi que cinq trusts au Panama. Contactés par des partenaires de l'ICIJ, les conseillers de l'ex-Beatles se sont refusés à tout commentaire.

La mannequin Claudia Schiffer, elle, détient au moins six sociétés offshore dans les îles Vierges : interrogés par le *Süddeutsche Zeitung* dans le cadre de

cette enquête, les avocats de M<sup>me</sup> Schiffer ont répondu qu'elle respectait le droit fiscal de Grande-Bretagne, où elle vit avec son mari.

En 2018, le recours par Shakira à des sociétés offshore pour gérer son activité musicale a déclenché une enquête pour évasion fiscale en Espagne. En juillet 2021, un juge espagnol a estimé qu'il y avait suffisamment de preuves que la chanteuse d'origine colombienne n'avait pas payé 14,1 millions d'euros d'impôts dus pour les années 2012 à 2014, pour que son affaire soit jugée. Son agence de relations publiques a déclaré à l'époque qu'elle avait payé les impôts dès qu'elle avait eu connaissance de cette dette fiscale.

Les Pandora Papers montrent des formulaires de demande remplis pour trois sociétés offshore au nom de la chanteuse à partir de 2019, au fur et à mesure que l'enquête fiscale se poursuivait. Ces documents sont généralement utilisés pour immatriculer de nouvelles sociétés mais les représentants de Shakira ont déclaré à l'un des médias partenaires de l'ICIJ, *La Sexta*, que ces trois sociétés avaient été constituées de nombreuses années auparavant, avant que Shakira ne soit résidente de l'Espagne. Et que les formulaires en question faisaient partie du processus de transfert des sociétés à un autre cabinet d'avocats afin d'être dissoutes. Ils précisent que ces sociétés n'ont aujourd'hui plus d'activités ni de revenus.

Les conseillers de la chanteuse ont également déclaré à *El País*, partenaire aussi de l'ICIJ et des Pandora Papers, que la chanteuse, qui habite Barcelone, utilisait des sociétés offshore parce que la plupart de ses revenus sont engendrés à l'étranger et que les autorités fiscales espagnoles connaissaient toutes ses sociétés.

## Julio Iglesias, le magnat de l'immobilier

Le chanteur espagnol, dont la fortune était estimée l'an passé à 800 millions d'euros, détient plus de 20 sociétés aux îles Vierges. Huit de ces offshore ont investi, depuis 2008, dans l'immobilier à Miami et autour de la ville. Deux autres sociétés, qui ne figurent pas dans les Pandora Papers mais sont aussi liées à M. Iglesias, détiennent également du foncier dans le sud-est de la Floride.

Les Pandora Papers, davantage sans doute encore que les précédentes fuites de documents, démontrent que les célébrités ont souvent recours à des sociétés offshore pour dissimuler leur identité lorsqu'ils achètent de l'immobilier. Une discrétion qui leur permet de ne pas étaler leurs avoirs devant les fans mais aussi, dans certains cas, de se tenir éloignés des autorités fiscales.

Les sociétés de Julio Iglesias possédaient cinq emplacements sur l'îlot Indian Creek, surnommé le « Bunker des milliardaires ». Situé au nord de Miami Beach, ce village d'une centaine d'hectares comprenait encore récemment 41 lots pouvant accueillir une trentaine de maisons regroupées autour d'un golf doublé d'un country club et dont la cotisation annuelle est de... 16.000 dollars. Une équipe de 13 policiers assure la surveillance du site, en contrôlant l'accès par la route – un pont relie l'îlot au continent – mais aussi par la mer.

Les sociétés de Julio Iglesias ont vendu deux de leurs emplacements sur Indian Creek en 2020. L'un d'eux aurait été acheté par Jared Kushner et Ivanka Trump pour 32 millions de dollars, ce que la fille de l'ex-président américain et son mari n'ont jamais confirmé.

Julio Iglesias.  
© PHOTO NEWS.

Certaines des sociétés offshore d'Iglesias sont éligibles à des allègements fiscaux sur les propriétés qu'elles possèdent. En vertu de la loi de la Floride, les détenteurs de plusieurs résidences peuvent désigner l'une d'entre elles comme leur résidence principale, et leurs autres biens reçoivent automatiquement une « exemption hors propriété », ce qui réduit leur valeur imposable. Russel King, un avocat floridien qui a participé à la création de plusieurs sociétés de M. Iglesias aux îles Vierges, n'a pas souhaité commenter la situation du chanteur mais a néanmoins précisé qu'utiliser des sociétés offshore pour acheter de l'immobilier aux Etats-Unis a du sens pour celui qui n'y est pas domicilié et n'y est pas résident permanent. Quant à Julio Iglesias, il n'a pas donné suite aux multiples sollicitations de l'ICIJ.

## Quand les « banquiers » se laissent charmer par les îles Vierges

Pour la première fois, le nom de plusieurs dirigeants (ou ex-dirigeants) d'institutions financières apparaît dans la fuite. A titre privé, ils ont opté pour les Caraïbes.

XAVIER COUNASSE  
AVEC KRISTOF CLERIX (« KNACK »)

C'était presque devenu la routine. A chaque nouveau « Leaks », une grande banque belge se démarquait. Les lecteurs les plus assidus se souviendront de la filiale luxembourgeoise de la banque Dexia, qui détenait le record du nombre de sociétés offshore créées dans les Panama Papers. Ou de la succursale suisse d'ING Belgique qui gérait l'argent trouble des grands oligarques russes via des sociétés écrans. Mais pour les Pandora Papers, la logique est différente. S'il arrive que le nom d'une banque nationale apparaisse dans l'un des 11,9 millions de documents de la fuite, cela reste ponctuel. Quasi marginal. En revanche, en compilant notre listing de 1.217 Belges, un profil est apparu à plusieurs reprises : celui du « banquier », au sens large. Comprenez : toute personne exerçant un poste à responsabilité dans une institution financière belge. Quand ce ne sont pas les banques, ce sont donc les « banquiers » qui font le bonheur des Leaks. A titre personnel, cette fois. *Le Soir* a sélectionné trois histoires indépendantes l'une de l'autre. Qui passent

toutes par la case « offshore ».

**1** **Wouter Devriendt (ex-Dexia)**  
Encouragé par un package salarial de 800.000 euros par an, Wouter Devriendt a pris les commandes de la banque résiduelle Dexia en mai 2016, et est resté à la barre pendant plus de trois ans. Les Pandora Papers révèlent qu'en novembre 2010 et février 2013, il a acheté, en deux lots, un peu plus de 2.000 actions de la société Candace Management Limited, pour un montant total de 21.790 dollars (un peu moins de 19.000 euros). Il s'agit évidemment d'une société offshore, basée aux îles Vierges britanniques, dont il était toujours actionnaire lorsqu'il dirigeait Dexia. Et le casting des co-actionnaires est gratiné : on y retrouve l'actuel ministre néerlandais des Finances, l'ex-patron de la VRT, Paul Lembrechts, ainsi qu'une série d'autres personnes ayant pour point commun d'avoir travaillé pour la banque ABN Amro.

C'est là que l'histoire devient originale. La société offshore des Caraïbes détient en réalité une entité basée à l'île Maurice, qui possède à son tour le groupe Asilia Africa. Enfin une « vraie » société, qui a une activité économique : elle organise des safaris au Kenya, en Afrique du Sud et en Tanzanie. Devriendt (et toute la bande) a donc investi dans une société spécialisée dans le tourisme africain... par l'intermédiaire des îles Vierges.

Contacté, l'ex-CEO n'a pas répondu à nos questions. Il faut se tourner vers Jeroen Harderwijk, fondateur d'Asilia, pour obtenir quelques explications. Pendant la crise financière, sa société était proche du naufrage. « Un groupe d'investisseurs privés nous a alors apporté un soutien financier pour garantir

qu'Asilia puisse poursuivre sa mission. Ils l'ont fait par le biais d'une structure qui existait déjà et qui avait été approuvée par des cabinets fiscaux et juridiques réputés. Il n'y avait aucun motif d'évasion fiscale ou quoi que ce soit du genre. Les investisseurs n'ont pas non plus reçu d'avantages financiers ou de dividendes », assure-t-il.

**2** **Guy de Selliers de Moranville (Ageas)**  
Actuel vice-président de la compagnie d'assurances belge Ageas, Guy de Selliers de Moranville est devenu en 2017 actionnaire de la société Milazzo Properties Holdings Limited, là encore aux îles Vierges, avec sa femme et ses enfants. Cette société détient un bien immobilier d'une valeur de plus de 5 millions d'euros, apprend-on dans les Pandora Papers. Il stipule dans la case « origine des fonds » que les montants viennent des « recettes d'une carrière de 30 ans » dans le secteur bancaire.

Contacté par l'ICIJ, de Selliers confirme l'existence de cette société offshore, créée pour acheter une maison dans le sud-ouest de l'Angleterre. Un pays où il a le statut fiscal particulier de « résident non domicilié ». Cet avantageux statut permet de ne pas payer d'impôt sur ses revenus générés à l'étranger ; seuls les profits de source anglaise sont taxés. Dans sa réplique M. de Selliers de Moranville ajoute que l'achat d'une maison via les îles Vierges serait « un moyen très courant pour les résidents non domiciliés de posséder une propriété », et insiste sur le fait qu'il a rempli toutes ses obligations légales et « pleinement adhéré aux règles qui s'appliquent dans le pays où je vis, à savoir le Royaume-Uni ». Malgré tout, « à la suite des ré-

cents scandales, j'ai estimé qu'il était préférable de ne plus avoir de lien avec les îles Vierges et j'ai transféré mon offshore à Gibraltar », conclut M. de Selliers.

**3** **Xavier Van Campenhout (Degroof Petercam)**  
Ex-n° 2 de la banque Degroof Petercam, dont il reste aujourd'hui l'un des actionnaires familiaux, Xavier Van Campenhout apparaît également dans cette nouvelle fuite massive. Son nom est accolé au titre de « protecteur » d'une structure offshore (appelée trust), basée en Nouvelle-Zélande. Il avait pour mission de veiller à ce que les actifs d'une famille de la noblesse belge soient bien gérés par la fiduciaire à qui ils avaient été confiés. Il ne s'agit donc pas des fonds propres de M. Van Campenhout. « Mon rôle de protecteur consistait à m'assurer de la bonne administration du trust et du respect de ses objectifs », répond Van Campenhout. « Les avoirs du trust provenaient d'un patrimoine familial (d'origine étrangère) remontant à plusieurs générations avec des ayants droit résidant dans plusieurs pays et avec un souci de s'assurer que le patrimoine revienne aux descendants. »

Le banquier ajoute qu'il « revenait aux ayants droit eux-mêmes de se mettre en conformité par rapport à leurs propres obligations, ce qui a ma connaissance a été fait ». Cela s'est produit, en effet... mais sur le tard. Un avocat ayant traité l'affaire nous confirme être intervenu pour que ce dossier soit « régularisé » auprès du fisc. Pendant tout un temps, l'argent n'était donc pas déclaré, malgré la « protection » de M. Van Campenhout. Une fois la situation régularisée, ce trust a été liquidé.